

**23e et 24e RENCONTRES DE NEGOCIATION****SECURITE D'EMPLOI**

Les 23e et 24e rencontres de négociation qui ont eu lieu les 12 et 13 mai ont porté sur la sécurité d'emploi. Les propos des porte-parole patronaux ont confirmé avec insistance l'approche strictement comptable et à court terme de la partie patronale face à la négociation. Tout ce qui justifie les positions qu'elle formule dans son dépôt et plus particulièrement sur la sécurité d'emploi, c'est de sauver de l'argent et balancer le budget tel qu'il est établi pour l'exercice 86-87. D'autre part, les négociateurs patronaux et leurs mandants sont surtout préoccupés par la spécificité de chaque Collège. Ils insistent constamment sur les particularités qui distinguent les collèges les uns des autres et qui sous-tendent l'abolition des caractéristiques "réseau" universelles de plusieurs aspects de la convention collective notamment au niveau du recyclage.

Pour la partie patronale, il ne faut pas créer de MED mais en maintenir un nombre suffisant pour remplir les trous et avoir une certaine souplesse qui empêche le plus possible les non-permanent-e-s d'accéder à la permanence, qui permette de faire travailler les MED au maximum de leur protection salariale mais pas davantage (50%) et de les affecter à d'autres tâches que l'enseignement (PNE, tâches connexes) selon les besoins des collèges.

La principale différence entre l'approche patronale et la nôtre concernant les MED, c'est que nous recherchons des mesures visant à les faire enseigner le plus possible et que la partie patronale, elle, veut les utiliser comme bouche-trous.

**SUBSTITUTION DE TACHES CONNEXES ENTRE MED ET NON-MED**

La partie patronale ne veut pas encadrer davantage la substitution de tâches entre MED et NON-MED. A ce sujet, nous demandons qu'il faille obtenir l'accord du MED pour qu'il y ait substitution.

**AFFECTATION A DES TACHES DE PNE**

Selon les porte-parole patronaux, être prof ou PNE, c'est du pareil au même.

Et comme leur mandat de négociation n'est ni philosophique, ni social mais strictement économique, disent-ils, il faut sauver de l'argent en affectant les MED à des tâches de PNE pour éviter d'avoir à engager des PNE non-permanent-e-s.

**RELOCALISATION AU SECONDAIRE**

Les porte-parole patronaux nous ont expliqué que leurs mandants tenaient à maintenir ce mécanisme que nous avons biffé de notre dépôt. Contrairement à la partie patronale, nous croyons que peu de jeunes profs de cegep ont leur brevet d'enseignement et que le travail est bien différent au secondaire où les enseignant-e-s travaillent dans un champ et non dans une discipline. Y a-t-il un lien entre cette volonté et l'introduction du CIEL (champ individuel d'enseignement local) au collégial? L'avenir nous le dira.

